



Direction de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie  
Sous-direction de la métrologie

---

**Ensemble de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER MOUVEX  
modèle DMX monté sur camions citernes**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/319/C.E.E. du 26 juillet 1971 relative aux compteurs de liquides autres que l'eau et de la directive 77/313/C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**FABRICANT :**

BLACKMER-MOUVEX, 5 rue du Sahel, 75012 Paris.  
Usine : ZI Plaine des Isles, 89000 Auxerre.

**DEMANDEUR :**

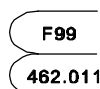
BLACKMER-MOUVEX, 5 rue du Sahel, 75012 Paris.

**OBJET :**

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 89.0.04.512.1.3 du 19 juillet 1989 (1) complété par les certificats d'approbation C.E.E. de modèle n° 95.00.462.001.1 du 5 juillet 1995 (2) et n° 98.00.462.001.1 du 8 janvier 1998 (3), relatifs à l'ensemble de mesurage d'hydrocarbures MOUVEX modèle DMX monté sur camions citernes.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :



**DEPOT DE MODELE :**

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez le fabricant sous la référence DA 05-137 rév 3.

**VALIDITE :**

Le présent certificat d'approbation C.E.E. de modèle a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie  
l'ingénieur en chef des mines,

J.F. MAGANA

- (1) Revue de métrologie, juillet 1989, page 1025
- (2) Revue de métrologie, juillet 1995, page 707
- (3) Revue de métrologie, mai 1998, page 196